

Guide pour travailler avec les auteurs de violence domestique

Vérification rapide

Assurez-vous que vous êtes suffisamment formé pour entreprendre ce travail - consultez votre responsable hiérarchique qui sera heureux de discuter de toute préoccupations.

Comprendre les définitions de la protection et de la maltraitance domestique, ainsi que leur pertinence pour la personne avec laquelle vous travaillez.

Être attentif aux comportements coercitifs ou contrôlants, ainsi qu'aux actes de maltraitance.

Tenir compte des questions liées au genre, à la sexualité et à la culture, y compris la violence fondée sur l'honneur.

Agissez toujours pour protéger les enfants qui vivent avec ou qui sont témoins de violences domestiques.

Sécurité de la victime

Si vous êtes en contact avec les deux partenaires, il faut toujours les voir séparément lorsqu'il s'agit de parler des violences et des abus .

Si les informations sur la violence proviennent uniquement de la victime, ne les utilisez pas pour mettre en cause l'auteur de la violence. La sécurité de la victime est primordiale

Veillez à ce qu'un plan de sécurité solide soit mis en place pour la victime et les enfants avant tout .

La voix de l'enfant

Écouter et respecter la voix des enfants car ils ont des idées et des opinions précieuses de valeur.

Tenir compte de l'expérience quotidienne de l'enfant qui vit avec la violence domestique.

Tenez compte de l'opinion de l'enfant concernant les contacts et veillez à ce qu'il soit en sécurité

Commencer à travailler directement avec les auteurs

Demandez : Les informations que vous recueillez serviront de base à votre décision sur la meilleure façon d'impliquer la personne et le type d'aide spécialisée nécessaire pour gérer le risque.

Évaluer le risque : La sensibilisation aux risques doit être un processus continu et les évaluations des risques doivent être réactualisées régulièrement.

Réagir : Votre réponse à toute révélation faite par l'agresseur peut être déterminante pour l'acceptation de la responsabilité et la motivation au changement.

Signaler : Réfléchissez à l'opportunité d'orienter vers des services en addictologie ou de santé mentale car cela peut réduire le risque de violence.

Consigner : Conservez une trace de toutes les discussions et interventions qui sont enregistrées, pour pouvoir être consultées n'importe quand.

Le travail multi-services comme moyen d'intervention

Veiller à ce que les professionnels travaillant avec l'auteur de l'infraction et ceux qui s'occupent de la victime et des enfants partagent activement les informations pertinentes pour la mise en œuvre du plan de sauvegarde.

Questions à se poser : Qui, le cas échéant, travaille avec l'auteur de l'infraction ? Quels seront l'objectif et le résultat souhaité de ce travail ? De quelles informations les autres organismes ont-ils besoin pour travailler avec l'auteur de l'infraction ? Qui assure la surveillance et le suivi de l'auteur ?

Prenez soin de vous

Ne travaillez pas seul - maintenez des liens avec les partenaires.

Prenez des dispositions pour assurer votre sécurité - par ex, ne rendez pas visite à une personne soupçonnée de violence domestique grave pour parler de son comportement seul(e). Invitez-la au bureau ou dans un bâtiment communautaire sûr .

Ne travaillez pas avec les auteurs lorsqu'ils sont sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances. Utiliser la supervision pour le soutien et la planification.

Liste de contrôle pour l'évaluation des risques

Faites appel à votre jugement professionnel pour l'évaluation des risques, car les circonstances sont différentes pour chacun :

- ◆ Séparation récente ou imminente
- ◆ Antécédent d'agression de membres de la famille
- ◆ Antécédent d'agression d'étrangers ou de connaissances
- ◆ Violation ou ignorance d'injonctions, d'ordonnances judiciaires ou d'interdictions dans le passé
- ◆ Victime et/ou témoin de violence « familiale » en tant qu'enfant ou adolescent
- ◆ Problème de consommation
- ◆ Maladie mentale récente liée à la violence
- ◆ Antécédent d'agression physique du partenaire
- ◆ Partenaire enceinte ou ayant récemment accouché
- ◆ Agression sexuelle ou jalousie sexuelle
- ◆ Utilisation antérieure d'armes ou de menaces de mort
- ◆ Augmentation récente de la fréquence ou de la gravité des agressions
- ◆ Minimisation extrême ou déni des antécédents de violence domestique
- ◆ Attitudes/croyances qui soutiennent ou tolèrent la violence domestique

Bonnes pratiques pour traiter les auteurs de violences domestiques

Si votre rôle vous amène à avoir un contact direct avec un auteur :

- Ne vous attendez pas à ce que l'auteur dévoile rapidement toute l'étendue de la maltraitance.
 - Soyez clair sur le fait que les abus sont toujours inacceptables
 - Soyez clair sur le fait que le comportement abusif est un choix
 - Soyez conscient et vigilant quant au potentiel de la « règle de l'optimisme », n'accordez pas une confiance excessive à l'auto-divulgaration des individus.
 - Reconnaissez toute responsabilisation montrée par l'agresseur.
 - Sachez que les auteurs de violences peuvent se présenter comme rationnels et coopératifs avec les professionnels, ou qu'ils peuvent se servir de leur statut professionnel, leur vulnérabilité ou leur « charme » pour éviter d'être détectés.
 - Soyez respectueux et empathique, mais ne soyez pas de connivence.
 - Soyez direct et évitez le jargon
 - Soyez conscient, expliquez que les enfants sont toujours affectés par le fait de vivre avec la violence domestique, qu'ils en soient ou non les témoins directs
 - Sachez que la maltraitance domestique concerne toute une série de comportements, et pas seulement la violence physique.
- Soyez conscient des obstacles qui empêchent de reconnaître l'abus et de demander de l'aide (tels que la honte, la peur du processus de protection de l'enfance, la colère autojustifiée)

Définition

Le ministère de l'Intérieur (UK, mars 2013) définit la violence domestique comme suit : Tout incident ou schéma d'incidents de comportement contrôlant, coercitif ou menaçant, de violence ou d'abus entre des personnes âgées de 16 ans ou plus, qui sont ou ont été des partenaires intimes ou des membres de la famille, indépendamment de leur sexe ou de leur sexualité. Il peut s'agir, sans s'y limiter, des types d'abus suivants:

- psychologiques
- physiques
- sexuels
- financiers
- émotionnels ».

Comportement de contrôle : Le comportement contrôlant est un ensemble d'actes visant à rendre une personne subordonnée et/ou dépendante en l'isolant des sources de soutien, en exploitant ses ressources et ses capacités à des fins personnelles, en la privant des moyens nécessaires à son indépendance, à sa résistance et à sa fuite, et en réglementant son comportement quotidien.

Comportement coercitif : Le comportement coercitif est un acte ou un ensemble d'actes d'agression, de menaces, d'humiliation et d'intimidation ou d'autres abus qui sont utilisés pour nuire à la victime, la punir ou l'effrayer.

N.B. Il existe un lien étroit, fondé sur des preuves, entre la violence domestique et la maltraitance des enfants. L'exposition à la violence domestique est toujours néfaste pour les enfants, même si l'impact sur eux peut varier.